



inFO Mail N°63– 4 juin 2015 – Grève du 11 juin – Réforme du collège

MERCI DE TRANSMETTRE A VOS COLLEGUES

GREVE DU JEUDI 11 JUIN 2015

A l'appel des syndicats SNFOLC, SNETAA-FO, SNES-FSU, SNEP-FSU, SUD Education, CGT Educ'Action, SIES, SNCL

Pour l'abrogation du décret sur la Réforme du collège !

Nous sommes TOUS concernés !

Le SNUDI FO appelle les personnels du 1^{er} degré à se mettre en grève et à participer aux manifestations

La publication du décret au lendemain de la grève du 19 mai :

Une véritable provocation contre tous les personnels de l'Éducation nationale !

Alors que plus de 60 % des professeurs du 2nd degré étaient en grève le 19 mai à l'appel de syndicats représentant plus de 80 % de ces personnels, la ministre de l'Éducation nationale, après avoir truqué les chiffres de grévistes, a décidé de passer en force en publiant le décret le 20 mai au matin.

Dans ces conditions, le Bureau National du SNUDI-FO du 1^{er} et 2 juin appuie sans réserve la décision des syndicats SNETAA-FO, SNFOLC, SNES-FSU, SNEP-FSU, SIES, SNCL, CGT Educ'action et SUD Education qui ont parfaitement raison d'appeler les professeurs du 2nd degré à la grève nationale le jeudi 11 juin pour exiger l'abrogation du décret publié.

Pour FO, le problème posé est celui de la mobilisation des personnels avec leurs syndicats jusqu'à l'abrogation de ce décret.

La réforme du collège, c'est :

- ▶ la mise en route dans le 2nd degré des PEDT du 1er degré,
- ▶ un pas de plus dans la territorialisation de l'Éducation nationale contre notre statut,
- ▶ l'application de la loi de refondation de l'École de M. PEILLON.

Le SNUDI-FO établit un lien étroit entre la réforme du collège qui transfère 20 % des enseignements à l'autorité du conseil d'administration des collèges, et la réforme que les enseignants du 1er degré subissent de plein fouet.

C'est au nom de l'autonomie des établissements du 1er degré qu'ont été institués les PEDT et leur corollaire, la réforme des rythmes scolaires. Ceux-ci transfèrent une partie des activités scolaires aux municipalités et remettent en cause toutes les garanties statutaires des enseignants du 1er degré.

C'est la même logique, celle de la territorialisation et celle de la refondation de l'école, qui conduit aux conseils d'école communs entre les CM et la 6^{ème} aboutissant à la polyvalence des professeurs du 1er et du 2nd degré.

Des milliers de postes pour la territorialisation

Dans le même temps, des milliers de postes sont réservés pour aggraver le processus de territorialisation (« plus de maîtres que de classes », « scolarisation des moins de trois ans », REP+...) contre l'ouverture de classes, de postes de remplaçants, d'enseignants spécialisés...

Nous en subissons déjà fortement les conséquences cette année avec le non remplacement des maîtres absents.

Le projet ministériel de suppression pure et simple des SEGPA fait partie intégrante de la réforme du collège

Dans le même temps, le ministère cherche à faire accepter aux organisations syndicales un projet de circulaire liquidant les SEGPA au nom de l'inclusion scolaire des élèves dans les collèges. Cette mesure est intrinsèquement liée à la réforme du collège.

C'est pour cela que ce projet est condamné dans le 1^{er} degré par le SNUDI-FO, la CGT Educ'action, SUD-Education qui en **demandent le retrait** et que le SNUipp-FSU s'y oppose.

Voir [>ICI< le projet de circulaire SEGPA](#)

Le gouvernement cherche à isoler les professeurs du 2nd degré.

Tous les personnels de l'Éducation nationale sont concernés par la grève du 11 juin !

Voir [>ICI< l'appel du bureau national du SNUDI FO du 2 juin](#)

Le SNUDI-FO a invité les syndicats du 1^{er} degré opposés à la réforme à une **réunion intersyndicale nationale** pour proposer l'appel unitaire à la grève des personnels des SEGPA et l'élargissement de la grève à tous les personnels du 1^{er} degré.

Voir [>ICI< le communiqué du SNUDI FO, CGT Educ'Action, SUD Education](#) du 2 juin (le SNUipp-FSU a informé qu'il ne participerait pas à cette réunion)

Le SNUDI FO 13 invite les syndicats départementaux du 1^{er} degré (SNUipp-FSU, la GCT et SUD) à une intersyndicale pour soutenir la grève du second degré et appeler les personnels du 1^{er} degré à rejoindre les enseignants du second degré dans la grève le 11 juin, à commencer par les enseignants en SEGPA, directement touchés par la réforme du collège.

Obtenir l'abrogation de la réforme du collège serait un formidable point d'appui pour obtenir l'abrogation de la réforme des rythmes scolaires et de la loi de Refondation !

MODALITES PRATIQUES :

Contrairement à ce qui a été annoncé initialement par l'IA des Bouches du Rhône, qui n'avait pas activé le logiciel de recensement des grévistes et donc de retenue du 1/30^{ème} de salaire pour service non fait lors de la grève du 19 mai, les enseignants du 1^{er} degré étaient et seront dans leur droit de faire grève le 11 juin.

Si vous souhaitez vous mettre en grève le 11 juin, il suffit de renvoyer votre déclaration d'intention de grève **48h avant le début de votre arrêt de travail**, soit le mardi 9 juin à 8h00. Il est préférable de l'envoyer par mail ou courrier à votre IEN ce vendredi 5/06 ou lundi 8/06 (voir document en PJ).

Voir [>ICI< le préavis officiel de FO](#) couvrant toutes les catégories de personnels de l'Éducation nationale pour la grève du 11 juin

RDV au Vieux Port (sous l'ombrière), derrière les drapeaux FO à 13h30

Manifestation jusqu'à la Préfecture, Prises de parole de chaque organisation syndicales
Demande d'audience auprès du Préfet